Achats institutionnels : un défi stratégique

Aide alimentaire d'urgence, stocks de sécurité nationaux, approvisionnement des cantines scolaires et des administrations… L'État est régulièrement amené à réaliser d'importantes commandes agricoles et alimentaires. Le marché public est un marché stratégique que les organisations de producteurs doivent conquérir.

« Dans nos pays, les discussions portent souvent sur la recherche de marchés pour écouler nos produits agricoles. Or, en dehors des marchés locaux, nos premiers marchés, ce sont nos propres institutions », assène Léopold Lokossou, président de la Plateforme nationale des organisations paysannes et de producteurs agricoles (Pnoppa), au Bénin[1]. Partout dans le monde, les pouvoirs publics attribuent des contrats de fourniture alimentaire aux cafétérias, hôpitaux, prisons, écoles, universités et développent des programmes sociaux tels que les transferts en nature ou les restaurants sociaux. Selon l'OCDE, les pays riches dépensent en moyenne 12 % de leur PIB dans les marchés publics contre un peu moins dans les pays en développement. « Force est de constater que ces institutions s'approvisionnent encore beaucoup en produits importés », regrette le leader ouest-africain, dont l'organisation, à l'instar de nombreuses autres dans la sous-région, mène un plaidoyer pour la préférence aux produits agricoles locaux dans les achats institutionnels. Beaucoup reste à faire mais le tableau n'est pas totalement noir.

Les gouvernements ouest-africains et les organisations internationales ont pris conscience de la nécessité de privilégier les produits locaux dans les achats publics. Depuis 2003, le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nepad inclut un volet soutenant l'alimentation scolaire à base de produits locaux. Son objectif : fournir une alimentation adéquate à quelque 50 millions d'écoliers africains, tout en stimulant plus largement la production alimentaire locale. De 2008 à 2013, le Programme alimentaire mondial (Pam) a expérimenté dans 21 pays l'initiative « Achats au service du progrès » (*Purchase for progress*, P4P), qu'il cherche aujourd'hui à généraliser[2]. Quant aux chefs d'État et de gouvernement de la Cedeao, ils ont voté en février 2013 la création d'une réserve régionale de sécurité alimentaire, complémentaire des stocks de proximité et des stocks nationaux de sécurité alimentaire et principalement composée de produits locaux[3].

UN DÉCALAGE ENTRE AMBITIONS ET MOYENS

Les organisations de producteurs ouest-africaines ne manquent pas de s'inscrire dans ces initiatives. Le Cadre régional de concertation des ruraux (CRCR) de Dakar, en partenariat avec le Grdr, a développé un projet d'approvisionnement des cantines scolaires par des circuits courts, baptisé Sadmad. « Au Sénégal, une politique d'alimentation scolaire promeut les produits locaux, mais elle peine à être mise en application, souligne Dominique Laure, chargée de projets au Grdr à

Stock de niébé local acheté par le Pam, Mali © WFP/Cecilia Aspe

50 %

du coût de production : c'est le prix auquel l'Onasa revend le riz acheté aux Esop

Dakar. En 2015, la Division des cantines scolaires (DCAS), rattachée au ministère de l'Éducation, a mobilisé pour la première fois un budget pour des cantines scolaires à Dakar. Il n'a servi qu'à l'achat de produits importés (*corned beef*, petits pois, lentilles en boîtes, etc.) ! » L'année suivante, la DCAS réussit à mobiliser un budget plus important qui permet d'acheter quelques produits locaux (mil, maïs, niébé). « Ce que propose le Pam ne suffit pas, complète Mamadou Niokane, son collègue. Malheureusement, on continue d'approvisionner ces cantines en produits importés[4]. »

Le projet Sadmad expérimente sur cinq cantines un nouveau mécanisme d'approvisionnement. Le CRCR de Dakar joue le rôle d'intermédiaire entre les organisations de producteurs et les comités de gestion des écoles. Des prix sont négociés pour la fourniture de produits frais et de qualité. Des contrats définissent ensuite la quantité, la qualité et la fréquence de livraison. Les premiers résultats sont probants : présence accrue des élèves à l'école, changements de leurs habitudes alimentaires, modification des pratiques culinaires des cuisinières… En revanche, la pérennité du dispositif reste incertaine. En cause : la difficulté à mobiliser les partenaires sur la durée, la fragilité des comités de gestion, la lourdeur et le coût du dispositif. « Il ne pourra être pérenne et démultiplié que si l'État et les collectivités locales y voient un intérêt et mettent des moyens conséquents. Les cantines scolaires sont inscrites dans la stratégie nationale de protection sociale. Les orientations politiques ne se matérialisent pas dans les faits. D'où l'importance du plaidoyer », conclut Dominique Laure.

Cantine de l'école Matar Seck dans la région de Dakar, Sénégal © Grdr

DES DÉFIS BIEN RÉELS POUR LES PRODUCTEURS

« Les achats institutionnels sont l'un des meilleurs "outils commerciaux" que nos pays doivent développer », insiste Seydou Keita de la Plateforme nationale des producteurs de riz (PNPR) du Mali, avant d'en énumérer les avantages : la valorisation de la production locale, qui entraîne le développement des filières et une source de revenu équitable pour l'ensemble des acteurs, l'instauration de l'habitude de consommer des produits locaux et une professionnalisation supplémentaire des acteurs en leur donnant la capacité de mieux structurer les offres de stocks et la maîtrise des cahiers des charges. Mais le potentiel est tout aussi réel que les défis qu'il impose.

« L'adoption de normes de qualité par les pays est un facteur très déterminant pour convaincre les institutions de développer ces achats », souligne Claire Kabore, du Gret au Burkina Faso. Les organisations de producteurs doivent donc s'adapter aux exigences liées à la qualité des produits et au respect des commandes, tout comme à la lourdeur des démarches afférentes aux marchés institutionnels. Les procédures et formalités liées aux achats par l'Office des produits agricoles du Mali (Opam) sont longues et parfois complexes à comprendre pour les OP, précise Christophe Brismé de SOS Faim Belgique, qui se remémore une expérience : un long délai s'était écoulé entre la fixation du prix contractuel et la période réelle d'achat par l'Opam. Entre temps, les prix du marché avaient progressé, ce qui a limité les livraisons par les exploitants individuels à leur organisation car ils ont préféré vendre hors contrat à un prix plus élevé. L'absence de préfinancement des récoltes, tout comme les délais de paiement pénalisent fortement les petits producteurs. « Dans un environnement où le contrat d'achat de l'institution n'arrive pas toujours à servir de garantie pour emprunter, le financement de la collecte primaire du stock devient problématique, confirme Idrissa Nacambo, de Fert. Certaines institutions peuvent aussi mettre trois semaines voire un mois après la livraison pour payer les organisations de

SI LES OP NE SONT PAS BIEN OUTILLÉES DANS LEURS RÔLES ET LEURS COMPÉTENCES, CELA PEUT LES FAIRE ÉCLATER

producteurs. Cela n'incite pas à aller vers un marché institutionnel. »

UN PRIX D'ACHAT PAS TOUJOURS JUSTE

Au regard des exigences de qualité fixées par les institutions (et des adaptations que doivent en conséquence entreprendre les producteurs), les prix pratiqués paraissent souvent trop bas, « couvrant parfois à peine les charges supplémentaires de reconditionnement des produits agricoles », indique Idrissa Nacambo. Malick Diallo, d'Initiatives Conseils Développement (ICD) au Mali confirme que l'Opam achète des quantités importantes de céréales auprès des groupements de producteurs mais très souvent à des prix plus bas que ceux pratiqués sur les marchés locaux. Les grands achats du Pam et des organisations internationales se font dans le même état d'esprit. Le Pam affirme travailler à l'amélioration de ses procédures pour s'assurer que la planification des achats ne crée pas de distorsions sur les marchés. Toutefois, rappelle Damien Fontaine, chargé du suivi-évaluation du Programme P4P jusqu'en 2017, « l'élaboration des prix est un problème complexe. Les achats auprès des petits producteurs doivent satisfaire à deux besoins parfois opposés : le Pam souhaite, d'une part, acheter au prix le plus bas afin de pouvoir nourrir un nombre maximal de bénéficiaires et, d'autre part, offrir un prix attractif aux petits producteurs pour stimuler la production agricole et contribuer à augmenter le revenu des producteurs ».

Émile N. Houngbo, agroéconomiste à l'Université nationale d'agriculture de Porto Novo, au Bénin, pointe aussi un problème de concurrence sur les marchés quand l'institution décide de revendre les produits qu'elle a achetés, pendant que les producteurs continuent de vendre les leurs sur le marché. Et le chercheur d'évoquer la concurrence entre l'Office national d'appui à la sécurité alimentaire (Onasa) et les Esop (Entreprises de services et organisation de producteurs) au Bénin : « L'Onasa achète du riz à des Esop et, après conservation, le revend sur le marché aux populations démunies à 200 FCFA le kilo (contre un coût de production de 420 FCFA), pendant que les Esop vendent le même riz à 520 FCFA. »

« Les enjeux des achats institutionnels sont importants, convient Némaoua Banaon, du Gret au Burkina Faso. Mais si les organisations de producteurs ne sont pas bien outillées dans leurs rôles et leurs compétences, cela peut les faire éclater. » Pour pouvoir négocier les conditions de vente et de contractualisation au sein des relations commerciales, l'union, seule, peut faire la force.

Stock de riz local du Sexagon, Mali
© SOS Faim Belgique

RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS

Les mouvements paysans s'organisent pour relever le défi de la commande publique, véritable levier pour le développement du consommer local. Au regard des enjeux, le soutien des pouvoirs publics est indispensable. Or, comme le souligne Olivier De Schutter, ancien rapporteur des Nations unies sur le droit à l'alimentation[5] : « Les politiques de marchés publics "favorables aux pauvres", sans parler de celles qui visent spécifiquement à réaliser le droit à l'alimentation, n'ont jamais figuré de manière proéminente dans les politiques de développement de la

EN PHASE AVEC LA RÉALITÉ DES MARCHÉS ?

Beaucoup d'achats institutionnels et de ventes à prix sociaux suivent des timings et des logiques de mise en œuvre insuffisamment adaptés à la réalité des marchés et qui nuisent souvent aux producteurs et aux commerçants locaux. Par exemple, en 2012, dans le cadre de son intervention à la suite de la crise malienne, le Pam réalisait d'importantes distributions de denrées alimentaires. N'ayant pas fini ses distributions lors de la période de soudure, il les a prolongées en pleine période de récolte (alors même qu'elles étaient abondantes), favorisant la baisse des prix de vente des producteurs et créant les conditions de l'insécurité alimentaire pour la période de soudure suivante…

| Pierre Ricau, chargé de mission, Nitidae (ex-Rongead)

PRINCIPES POUR LES ACHATS PUBLICS

En 2014, Olivier De Schutter, rapporteur spécial de l'Onu sur le droit à l'alimentation a défini cinq principes pour aligner les modalités des achats publics avec les exigences du droit à l'alimentation.

Les exigences du droit à l'alimentation	Principes pour les marchés publics
Cibler les groupes vulnérables à l'insécurité alimentaire, en particulier les petits producteurs	**Principe n° 1** S'approvisionner préférentiellement auprès de petits producteurs et renforcer leurs capacités d'accéder aux offres
Améliorer l'accessibilité des denrées	**Principe n° 2** Garantir des salaires décents ainsi que des prix justes et rémunérateurs tout au long de la chaîne d'approvisionnement alimentaire
Garantir des régimes alimentaires adéquats	**Principe n° 3** Définir des exigences spécifiques pour des régimes alimentaires adéquats
Garantir la durabilité environnementale	**Principe n° 4** S'approvisionner localement à chaque fois que possible et imposer aux fournisseurs qu'ils produisent de la nourriture selon des méthodes durables
Garantir la participation, la redevabilité, *l'empowerment* et la cohérence dans l'élaboration des politiques	**Principe n° 5** Accroître la participation et la redevabilité dans le système alimentaire

Source : De Schutter O., *The power of procurement – Public purchasing in the service of realizing the right to food*, Briefing Note 08, avril 2014.

plupart des États et des agences internationales. » La communauté internationale s'était pourtant engagée en ce sens : « Parmi les quatre initiatives à effet rapide qui devaient être mises en œuvre pour atteindre les Objectifs du millénaire pour le développement, le Sommet mondial de 2005 comprenait l'expansion de "programmes locaux de repas scolaires, utilisant des produits locaux là où c'est possible". »

En 2014, Olivier De Schutter formulait cinq recommandations pour aligner les modalités des achats publics avec les exigences du droit à l'alimentation (voir tableau), principes toujours d'actualité, à commencer par le premier : s'approvisionner en priorité auprès des petits producteurs, tout en cherchant à renforcer leurs capacités dans différents domaines (conservation, contrôle qualité, connexion aux marchés, etc.). Papa Seck, du Grdr en Guinée-Bissau, abonde : « Les institutions doivent, en préalable à toute forme de relation commerciale, soutenir les organisations de producteurs dans leurs efforts de mise en place de dispositifs organisationnels adéquats pour garantir un accès à une information fiable et en temps réel sur les marchés, et les outiller de manière à satisfaire durablement au cahier des charges des produits et à s'inscrire dans une démarche qualité. »

S'inspirant de la démarche du commerce équitable, le rapporteur a même proposé d'adopter un nouveau mécanisme de fixation des prix : « Le producteur devrait se voir garantir un prix minimum fixe basé sur la nécessité de couvrir des coûts de production soutenables et d'assurer un salaire décent à tous les travailleurs concernés (y compris aux membres de la famille, le cas échéant), mais les prix payés par l'acheteur devraient être plus élevés si les prix du marché augmentent. Les contrats de commerce équitable sont également à long terme, permettant des pratiques de planification et de production durable[6] ; ils sont le résultat d'une négociation avec les organisations paysannes et les fournisseurs reçoivent une part substantielle du paiement à l'avance. »

DANS UNE PERSPECTIVE DURABLE

« Nous sommes conscients que certaines opérations, notamment celles portées par le Pam ou Catholic Relief Services (CRS) vont tôt ou tard s'arrêter, analyse Ousseini Ouédraogo, secrétaire exécutif du Roppa. Il est donc important que les expériences soient capitalisées et valorisées pour une prise en charge pérenne dans les politiques nationales. Cela suppose la mise en place d'un plaidoyer par les acteurs. » Pour Seydou Keita, les axes sont clairement identifiés : institutionnaliser les achats pour éviter le risque « que l'État se lève un beau matin et décide de ne pas acheter du riz local », réguler les importations « surtout dans le contexte où les achats se font pour la constitution de stocks d'intervention de l'État », et pérenniser le processus en couvrant les besoins des cantines scolaires mais aussi de l'armée, des prisons, etc. « Le véritable défi des achats institutionnels n'est pas seulement de construire une relation commerciale (souvent opportuniste), mais plutôt de la rendre durable stratégiquement », conclut Papa Seck.

David Eloy

1. Sauf indication contraire, toutes les citations de l'article sont issues de la discussion n° 4 « Achats institutionnels », lancée par le forum Roppa-Pafao, du 19 septembre au 31 octobre 2016. **2.** Lire « Nous ne voulons plus susciter de fausses attentes », entretien avec Gianluca Ferrera du Pam, p. 77. **3.** Lire « L'agriculture, priorité politique ouest-africaine », p. 58. **4.** Les propos de Dominique Laure et Mamadou Niokane sont tirés de : « Au Sénégal, des cantines scolaires proposent des produits locaux », entretien paru sur www.alimenterre.org en juin 2016. **5.** De Schutter O., *The power of procurement – Public purchasing in the service of realizing the right to food*, Briefing Note 08, avril 2014. **6.** Le rapporteur recommandait également que « les systèmes de passation des marchés publics [favorisent] les aliments issus de sources durables, en accord avec la nécessité d'opérer une transition vers des modes de production sobres en carbone et à faibles intrants, y compris les pratiques agroécologiques ».

« Nous ne voulons plus susciter de fausses attentes »

Le Programme alimentaire mondial achète pour plus d'un milliard de dollars de vivres par an. Depuis 2008, il tâche de s'approvisionner aussi auprès des petits producteurs. Entretien avec Gianluca Ferrera, conseiller principal du Programme P4P.

Pour quelles raisons, en 2008, le Programme alimentaire mondial (Pam) lance-t-il l'initiative *Purchase for Progress* (P4P)[1], qui cible les petits producteurs locaux ?

Chaque année, le Pam achète en moyenne entre 1,2 et 1,3 milliard de dollars de vivres. Plus de 50 % des achats se font dans la région ou le pays où ils seront distribués. Avant le P4P, les conditions relatives aux garanties, quantités et délais de livraison étaient telles que les petits producteurs ne pouvaient pas participer aux appels d'offre du Pam. La plupart se voyaient donc imposer des prix par des intermédiaires, qui nous revendaient les denrées en conservant l'essentiel de la marge. P4P est un projet pilote qui visait à acheter directement auprès des petits producteurs, et ainsi les payer à un prix beaucoup plus rémunérateur qui les encourage à investir.

En 2015, au terme de cette expérimentation, quels étaient les résultats ?

Le Pam s'est fixé comme objectif d'arriver globalement à 10 % d'achats auprès des petits producteurs. Grâce au P4P, nous sommes actuellement autour de 2 %. Dans certains pays d'Afrique de l'Est, nous sommes même à 20 %. Il faut que notre demande soit stable et prévisible (3 à 5 ans) pour que les petits producteurs puissent investir et nous offrir des produits de qualité. Or, notre besoin en aide alimentaire peut baisser fortement, tout simplement parce que la situation s'améliore ou parce que le Pam remplace l'aide en nature par des transferts monétaires.

En Afrique de l'Ouest, nous avions ciblé cinq pays : le Burkina Faso, le Ghana, le Liberia, le Mali et la Sierra Leone. Au Mali, la demande a été plus ou moins stable. Entre 2008 et 2016, nous avons acheté 57 000 tonnes de céréales auprès des petits producteurs. Par contre, dans des pays côtiers, comme le Liberia ou la Sierra Leone, nous avons observé une baisse importante de la demande. Dans le cadre du P4P, notre principale préoccupation était de lier les petits producteurs à la demande du Pam. Or, si notre demande globale est stable, elle peut fluctuer pour un pays donné, nous obligeant parfois à réduire nos achats de façon importante, avec des conséquences négatives pour les petits producteurs qui nous fournissaient.

Quelles conclusions en avez-vous tirées ?

La demande du Pam peut certes être un *push* pour les petits producteurs, mais elle ne peut constituer un marché en soi sur le long terme. Nous ne voulons plus susciter de fausses attentes en faisant croire aux paysans qu'un « grand marché » est disponible durablement. La vision, qui sous-tend notre plan stratégique 2017-2021, consiste à les connecter le plus possible aux marchés, publics comme privés. Le Pam peut jouer un rôle important pour faciliter ces connections entre petits producteurs et potentiels acheteurs publics et privés. Pour nos propres achats, nous avons décidé d'être prudents et de n'investir que là où la demande sera importante dans les prochaines années. Nous avons identifié 32 pays, parmi lesquels 26 en Afrique, dont la demande en céréales, légumineuses et produits frais (fruits et légumes) sera relativement stable dans les cinq prochaines années, que ce soit pour des programmes d'urgence ou de développement. Nous étudions maintenant les stratégies d'approvisionnement en nous

2 %

des achats du Pam se font auprès des petits producteurs locaux

1. Achat pour le progrès

Gianluca Ferrera entouré de l'équipe du Pam à Man, Côte d'Ivoire © DR

demandant systématiquement si nous pouvons acheter localement, dans quels pays, auprès de quelles organisations paysannes ou organisations de transformation, etc. Les prix à payer aux petits producteurs sont liés aux prix de marchés nationaux, pour ne pas introduire de distorsions. Des primes pourraient être payées au cas par cas.

Quelles sont les autres évolutions en cours ?

Beaucoup de choses ont changé ces dix dernières années. En 2008, le Pam ne faisait que de la distribution d'aide alimentaire. Aujourd'hui, au lieu de distribuer de la nourriture, nous donnons aux bénéficiaires l'équivalent de la ration en argent ou en bons pour qu'ils s'approvisionnent sur les marchés locaux. Ce dispositif représente aujourd'hui 40 % de notre portefeuille. D'ici quelques années, il devrait atteindre 50 %. Là où les marchés fonctionnent, là où il n'y a pas de pénuries de vivres, il est en effet plus économique de distribuer de l'argent liquide ou des bons plutôt que des vivres venus des pays voisins. Mais de fait, cela a beaucoup réduit nos achats directs de denrées.

Distribution du Pam à Banki, Nigeria © WFP/Amadou Baraze

Le Pam ne perd-il pas ainsi un levier de soutien aux petits producteurs ?

Avant d'opter pour cette démarche, nous faisons évidemment des analyses de marché. Si les résultats ne sont pas probants, nous continuons à distribuer de l'aide alimentaire en nature. En Afrique de l'Ouest, nous expérimentons cette démarche au Tchad et au Niger, où les transferts monétaires sont maintenant bien développés. Nous expérimentons également des programmes dans les camps de réfugiés jordaniens et turcs. La quasi-totalité de la distribution se fait *via* des transferts monétaires ou des bons avec lesquels les réfugiés achètent leur nourriture dans des boutiques privées. Nous sommes en train de voir si ces dernières peuvent s'approvisionner en partie auprès de petits producteurs locaux. Nous incitons enfin ces producteurs à faire de la vente directe, à organiser des marchés, le jour où l'argent et les bons sont distribués.

Quelle collaboration entretenez-vous avec les gouvernements ?

Le Pam est en train de transformer son mode d'intervention. Beaucoup de gouvernements d'Asie, d'Amérique latine et d'Afrique sont en train de prendre le relais dans la gestion des programmes de protection sociale et d'urgence, et nous leur fournissons une assistance technique. Là où les gouvernements marquent un intérêt à s'engager dans le développement de programmes d'achats institutionnels auprès des petits producteurs, nous appuyons la mise en place de cadres de concertation élargis, incluant le secteur privé et les représentants des marchés publics, pour discuter de la connexion de ces producteurs à des demandes beaucoup plus stables. C'est le cas pour exemple en Afrique de l'Ouest. Or, pour que ces programmes fonctionnent bien, les gouvernements doivent adopter un ensemble de mesures créant un environnement politique et législatif favorable. Il faut non seulement des politiques agricoles qui placent la petite agriculture en leur centre mais aussi, plus globalement, des politiques publiques pro « petits paysans » (par exemple, pour l'accès au crédit). C'est extrêmement compliqué. Les représentants du Pam mènent donc un plaidoyer auprès des gouvernements afin qu'ils facilitent la concertation pour la mise en place de ces politiques.

Propos recueillis par David Eloy

Des normes de qualité pour protéger les producteurs

La malnutrition chronique touche près d'un enfant burkinabè sur trois. Les producteurs locaux de compléments alimentaires et de farines infantiles ont réussi à pénétrer le marché des achats institutionnels. Entretien avec **Tahirou Traoré**, responsable des programmes de santé et nutrition du Gret au Burkina Faso.

Tahirou Traoré
© DR

Pourquoi le Gret utilise-t-il des céréales locales dans la fabrication des farines infantiles ?

Pour développer des compléments nutritionnels, il faut tenir compte des habitudes alimentaires. Les populations préfèrent généralement les produits fortifiés à base de céréales ou légumineuses locales (mil, sorgho ou niébé) à ceux à base de blé. Les produits importés sont également hors de portée. On trouve dans nos pays des farines fabriquées par Nestlé ou Danone qui coûtent trois à cinq fois plus cher que la farine produite localement. Sachant que du point de vue nutritionnel, ces produits sont identiques.

Menez-vous un plaidoyer pour que les farines infantiles locales soient privilégiées dans les achats institutionnels ?

Tout à fait. Le Pam a des programmes d'assistance alimentaire qui commandent des produits importés. Grâce à notre plaidoyer, couplé aux actions du gouvernement, ces programmes tendent de plus en plus vers les achats de farines infantiles locales. Le Gret et le Pam soutiennent également une petite entreprise burkinabè pour qu'elle produise une farine respectant les standards de qualité du Pam. Notre plaidoyer cible également Echo[1] et la plupart des ONG internationales présentes au Burkina Faso, afin qu'ils s'approvisionnent localement pour l'aide alimentaire qu'ils distribuent aux ménages pauvres.

Les farines infantiles locales ne répondent-elles pas aux exigences du Pam ?

Le Pam a développé depuis plusieurs années ce qu'il appelle des « super-céréales ». Nous avons comparé leur formule avec celle des farines infantiles locales actuellement sur le marché. Les bouillies et les farines produites localement ont des densités énergétiques un peu plus élevées que les super-céréales du Pam. Pour répondre aux exigences internationales, nous incorporons en effet une source d'amylase qui permet d'augmenter la densité énergétique : 100 kcal pour nos bouillies contre 70 pour celles du Pam. Nous avons proposé au Pam de reformuler ses super-céréales, mais pour le moment, il préfère rester sur sa gamme. Cette petite entreprise va donc produire deux types de farines : la première correspondant à notre formule qui est vendue dans les réseaux classiques de commercialisation, et la seconde répondant aux exigences du Pam pour ses propres programmes. Par contre, les deux formules seront fabriquées à partir de produits locaux.

Comment menez-vous votre plaidoyer vis-à-vis du Pam ?

Jusque récemment les capacités de production des petites entreprises burkinabè étaient limitées et le Pam n'était pas prêt à accompagner leur développement. Malgré tout, des personnes du Pam, favorables au développement de ces unités de production, ont conduit un certain nombre d'études pour permettre d'améliorer la qualité des produits. Le plaidoyer mené par les ministères burkinabè de la Santé et de l'Agriculture, avec notre soutien, ont convaincu le bureau régional du Pam de lancer un projet pour favoriser la production et l'achat au niveau local. Très récemment, le Gret et le Pam ont également publié un article consacré à l'incor-

« UN PROJET DE LOI VIENT D'ÊTRE PRÉSENTÉ »

« En juin 2018, nous avons organisé la visite d'une unité de production par des parlementaires burkinabè. Nous voulions les amener à lever les taxes sur les minéraux et vitamines qui sont incorporés dans les farines infantiles et pour lesquels nous n'avons pas d'autre choix que l'importation. Un moyen de baisser le coût des farines infantiles et de les rendre plus accessibles aux populations vulnérables. Un projet de document de plaidoyer devant aboutir à un projet de loi a d'ailleurs été présenté au parlement. »

| Tahirou Traoré, Gret

poration des amylases dans les farines infantiles dans une revue scientifique internationale. Cette publication, qui montre que la technique améliore la qualité nutritionnelle des farines, a fait bouger les lignes au sein de l'organisation. En janvier 2018, nous nous sommes rendus au Tchad, à la demande du Pam, pour développer des farines infantiles locales qui entreraient dans leur panier alimentaire. En résumé, même s'il ne s'est pas encore fixé d'objectif chiffré, le Pam amorce le renforcement de la production locale de farines infantiles.

Quels sont les autres axes de votre plaidoyer ?

Nous avons travaillé pendant plusieurs années pour que les compléments alimentaires de bonne qualité figurent dans les politiques de nutrition et de sécurité alimentaire au Burkina Faso. Nous avons participé aux différentes étapes de l'élaboration de ces textes. Nous avons également porté un plaidoyer auprès du ministère de la Santé pour qu'au niveau de chaque formation sanitaire, les agents de santé soient informés de l'existence de ces produits fortifiés locaux et en encouragent la consommation auprès des populations, en complément de l'allaitement maternel et de pratiques de diversification alimentaire. Nous continuons de mener des actions auprès du ministère pour qu'il s'implique plus dans la sensibilisation des populations à l'alimentation des enfants. Enfin, le Gret participe à différents cadres de concertation avec des partenaires techniques et financiers, qui sont autant d'occasion de plaider pour les farines infantiles locales.

Ci-dessus
Bouillie fortifiée à base de produits locaux, Burkina Faso
© Gret

Ci-dessous
Aliments fortifiés fabriqués en France lors d'une distribution au Nigeria
© WFP/Amadou Baraze

Votre plaidoyer porte-t-il aussi sur la qualité des produits ?

Le Gret a travaillé avec l'Agence burkinabè de normalisation pour élaborer des normes de qualité (nutritionnelle, bactériologique, physicochimique) pour les farines infantiles. Le travail se prolonge aujourd'hui avec le développement de la certification des produits pour donner confiance aux consommateurs. Avec l'Agence, nous avons aussi mené un gros travail de plaidoyer auprès de l'Uemoa pour que la norme burkinabè relative aux farines infantiles soit transposée dans l'ensemble des pays de l'Union. Nous nous activons maintenant pour sa transposition au niveau de la Cedeao. À partir de l'exemple du Burkina Faso, nous sommes donc parvenus à obtenir des normes de qualité pour protéger les producteurs et les consommateurs de toute la sous-région. Là aussi, ce sont des résultats qui encouragent le Pam à travailler avec nous.

Quel appui attendez-vous de la part de l'État ?

Nous avons besoin d'un grand coup de main pour faciliter l'accès des unités de production au crédit et leur donner les moyens de promouvoir ces produits. La levée des taxes sur certains intrants permettrait de baisser le coût et de faciliter l'accès à certaines populations. On pourrait enfin passer par les réseaux de l'État, les ONG et les médias pour faire connaître ces produits de qualité auprès des populations, tout en sensibilisant à l'importance de l'allaitement maternel et d'une alimentation diversifiée et équilibrée[2]. L'État peut probablement encourager ses propres programmes de protection sociale à distribuer des produits locaux aux ménages pauvres et très pauvres, qui ne peuvent les acheter.

| Propos recueillis par David Eloy

1. Agence de l'aide d'urgence de l'Union européenne.
2. En adéquation avec le Code international de commercialisation des substituts du lait maternel, adopté par l'OMS, et les résolutions afférentes.